

Pourquoi acheter NF ROB-GAZ?

La marque NF ROB-GAZ constitue une preuve de conformité aux exigences réglementaires applicables aux installations de gaz (arrêté du 2 août 1977) ; elle garantit ainsi la qualité et la sécurité des robinets gaz.

Elle est gérée par CERTIGAZ organisme de certification spécialiste des équipements gaz sous mandat d'AFAQ AFNOR Certification.

CERTIGAZ s'appuie sur un réseau de laboratoires d'essais accrédités et sur son équipe d'auditeurs spécialisés.

Dans le cadre de la marque NF ROB-GAZ, les robinets sont régulièrement essayés en laboratoire accrédité (CETIAT, CSTB, GDF et LPGL) et les sites de fabrication sont audités annuellement suivant les normes et spécifications des règles de certification NF ROB-GAZ (disponibles sur www.certigaz.fr).

Comment reconnaître NF ROB-GAZ?

- Vérifier que le logo NF figure sur le produit lui-même et/ou sur son emballage,
- Demander au fabricant une copie de son certificat NF ROB-GAZ,
- Consulter la liste des produits certifiés sur www.certigaz.fr ou sur www.marque-nf.com.

Réglementation des installations de bâtiments

L'arrêté du 4 mars 1996 modifié portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes françaises les concernant donne la liste des normes rendues obligatoire en application de l'article 4 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances. Il reconnaît la marque NF comme preuve de conformité à la réglementation des matériels à gaz.

Les règles de mise en œuvre de ces matériels dans les installations de gaz sont données par l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles de sécurité des installations de gaz et par la norme NF P 45-204.

Réglementation des réseaux de distribution

Selon l'article 6 de l'arrêté du 13 juillet 2000 portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisations l'opérateur de réseau est responsable du choix des matériels et des matériaux mis en œuvre sur le réseau.

Robinet de bâtiment

Ces robinets sont utilisés à l'intérieur des bâtiments comme robinets d'arrêt ou comme robinets de commande d'appareils.

Ils sont conformes aux normes du tableau ci-dessous.

Les robinets de commande des appareils de cuisson domestiques doivent être munis d'un dispositif de déclenchement, assurant automatiquement la coupure de l'alimentation en gaz en cas de sectionnement ou de débranchement du tuyau flexible.



Robinet de sécurité

Désignation	Norme	MOP
Robinet basse pression	NF E 29-135	0,5
Robinet de sécurité (à obturateur automatique intégré)	NF E 29-140	0,2
Robinet moyenne pression	NF E 29-141	5

Robinet amont compteur

Ces robinets sont conformes à la spécification SROB100-NF et aux normes du tableau ci-dessous. Ils sont prescrits par les opérateurs de réseau de distribution de gaz qui s'appuient sur la marque NF ROB-GAZ pour les sélectionner.

Conçus pour une utilisation en amont des compteurs de gaz (classe de température -20°C), ils peuvent être équipés de divers accessoires ou options, tels que orifices de condamnation, système de condamnation interne, prise d'essai, organe de manœuvre, socle ou système de condamnation automatique.

Les prises d'essais doivent être conformes à la spécification SROB101-NF et peuvent faire l'objet d'une homologation d'accessoire NF ROB-GAZ.

Type	Désignation	Norme	MOP
E	Robinet ¼ de tour, MPB, JSC/JSC	NF E 29-141	5
E1	Robinet ¼ de tour, MPB, PE/JSC	NF E 29-141	5
EA	Robinet ¼ de tour de sécurité, MPB, JSC/JSC	NF E 29-141	5
E1A	Robinet ¼ de tour de sécurité, MPB, PE/JSC	NF E 29-141	5
D	Robinet de compteur, JPC/JPC	NF E 29-135	0,5
C	Robinet, JPG/JPG	NF E 29-135	0,5
M	Robinet à manchette cuivre à braser	NF E 29-135	0,5

JSC : jonction sphéroconique NF E 29 536

PE : raccord métal plastique NF 136

JPC : joint plat compteur NF E 29-532

JPG : joint plat gaz NF E 29-532

Cu : manchette cuivre à braser

Autres robinets

Les robinets métalliques à papillon

Ces robinets existent dans des gammes de diamètres très étendues et peuvent être utilisés aussi bien en amont qu'en aval du compteur pour des applications spécifiques telles que les postes de détente d'alimentation des chaufferies ou de locaux tertiaires.

Les robinets déclencheurs de tige-cuisine

Les robinets déclencheurs de tige-cuisine conformes à la NF E 29-134 sont équipés d'un dispositif interrompant l'arrivée du gaz en cas de manque de pression amont.

Ils satisfont aux prescriptions de l'article 13.3 de l'arrêté du 2 août 1977 modifié. (cf. Réglementation).

Les robinets poussoirs

Ces robinets dits « poussoirs » MPB, JSC/JSC (type F) ou PE/JSC (type F1) doivent être conformes à la norme NF E 29-142.

Initialement conçus pour l'amont compteur, ils ne sont plus préconisés par les opérateurs de réseau de distribution de gaz mais sont utilisés pour le remplacement et pour certaines applications particulières notamment dans les établissements recevant du public (ERP).



robinet type D



robinet type E1A



robinet à papillon



robinet déclencheur



robinet type F